



Donner une procuration depuis l'étranger

Par Mre

Bonjour

Serait il possible de m'indiquer la procédure administrative en Tunisie que je dois faire pour donner une procuration à une personne en France afin de faire à ma place la vente de mon appartement en France

Je suis gravement malade victime d'un AVC survenue en France le 21/07/2023

Et vu que je vis seul en France j'ai été obligé de retourner en Tunisie chez ma famille pour ne pas rester seule

Vu mon état de santé je ne peux pas me déplacer pour vendre mon appartement en France

Merci de m'indiquer la procédure pour que je puisse donner une procuration depuis la Tunisie afin de vendre mon appartement en France

Merci par avance et bonne réception

Par yapasdequoi

Bonjour

Demandez au notaire chargé de la vente en France.

Sur place vous pouvez faire établir une procuration via le consulat de France. Posez la question à l'ambassade.

Par yapasdequoi

Rectification : sauf erreur depuis 2018 il n'y a plus de fonction notariale dans les consulats de France.

Il faudrait donc utiliser les services d'un notaire local pour établir cette procuration.

Par Mre

Bonjour

Merci beaucoup pour votre réponse